FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2015/03 relative aux délégations de signature des agents de la direction Interventions

Le directeur général de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/Interventions/2015/01 modifiée du 26 février 2015 portant délégation de signature à certains agents de la direction Interventions,

DÉCIDE :

Article 1 : service Régulation des marchés et Programmes sociaux

L'article 3 de la décision n°FranceAgriMer/Interventions/2015/01 modifiée susvisée est supprimé et remplacé par les alinéas suivants :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe DASSIE, chef du service Régulation des marchés et Programmes sociaux, pour les actes relevant des attributions du service, y compris dépenses de fonctionnement.

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie LACARELLE, adjointe du chef du service Régulation des marchés et Programmes sociaux et chef de l'unité Programmes sociaux, pour les actes relevant des attributions du service Régulation des marchés et Programmes sociaux et de l'unité Programmes sociaux, y compris dépenses de fonctionnement.

Délégation de signature est donnée à Madame Jennifer THOMAS, chef de l'unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats pour les actes relevant des attributions de l'unité, y compris dépenses de fonctionnement.

Délégation de signature est donnée à Madame Yolanda ATTIE, responsable de pôle intervention communautaire et appui fonctionnel, à Madame Annie BRINDEL, responsable de pôle instruction

liquidation et à Monsieur Saverio STASSI, responsable de pôle instruction liquidation/certificats pour les actes relevant des attributions de l'unité, y compris dépenses de fonctionnement.

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence GALLOT-LAMPERT, responsable de pôle lait scolaire/fruits à la récré et Madame Odile SINDE, responsable de pôle aides aux plus démunis pour les actes relevant de l'unité Programmes sociaux.

Délégation de signature est donnée à Mesdames Nathalie BERGS BOHAIN, Annabel DUC, Soledad PINTO, Dominique NUISSIER et à Monsieur Francis MAY pour l'ordonnancement des dépenses des dispositifs Lait scolaire et Fruits à l'école.

Délégation de signature est donnée à Madame Georgette WEISS pour l'ordonnancement des dépenses relevant du pôle « aides aux plus démunis ».

Délégation de signature est donnée à Madame Jacqueline BAJOT-YAPO pour les décisions relatives aux contrôles et suites de contrôles relevant de l'unité Programmes sociaux.

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 15 juillet 2015

Le directeur général de FranceAgriMer

Éric ALLAIN